Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL200-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-170

Séance du 9 novembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 39
- Votants : 41
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2026

Le 9 novembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 3 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Claire CHAPALAIN donne procuration à M. Nicolas KERMARREC, Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à M. Jean-Louis BONDU

MEMBRES ABSENTS :
M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Gérard MITCHOVITCH

GEMAPI : approbation de la candidature au Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Côte des Légendes »

Considérant :
- la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation ;
- l'intérêt de développer une stratégie concertée de prévention des inondations à l'échelle du bassin de risque concerné ;
- la nécessité de disposer d'études complémentaires pour définir et hiérarchiser les futures actions de prévention ;
- l'accord de principe des partenaires territoriaux et financiers associés à la démarche ;

Vu
- *l'adoption de la Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte en conseil communautaire le 29 juin 2022 ;*

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL200-DE

- *l'avis favorable du conseil communautaire du 02 juillet 2025 pour l'élaboration d'une cadidature à un Programme d'Etude Préalable à un Programme d'Action Prévention Inondations ;*
- *la réunion de précadrage organisée par les services de l'Etat et la nomination de Mr Guillet, directeur de la DDTM 29, comme référent des services de l'Etat sur le projet ;*
- *l'avis favorable de la commission environnement réunie le 18 juin 2025 ;*
- *l'avis favorable de la commission environnement réunie le 10 septembre 2025 ;*
- *l'avis favorable de la commission environnement réunie le 3 décembre 2025 ;*
- *l'avis favorable de la commission environnement réunie le 18 février 2026 ;*
- *la réunion du comité de pilotage du 5 juin 2026 ;*
- *la présentation en bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;*
- *l'avis favorable de la commission grand cycle de l'eau, réunie le 16 septembre 2026 ;*
- *la réunion du Comité de Pilotage le 22 septembre 2026 ;*

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), Haut Léon Communauté (HLC), et Le Pays de Landivisiau (CCPL), collectivités compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), souhaitent déposer une candidature à un Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte approuvée par la CLCL et vise à préparer un futur programme d'actions de prévention des inondations **à l'échelle d'un territoire cohérent associant les 4 bassins versants littoraux de l'Alanan, Quillimadec, Kerlouan et de la Flèche.**

Le périmètre du projet couvre 17 communes réparties sur les trois intercommunalités partenaires. Il comprend notamment **plus de 50 km de littoral, 740 hectares de zones basses inondables identifiées et trois systèmes d'endiguement majeurs (Curnic, Kerlouan et Rousseau).** Le territoire est exposé à plusieurs phénomènes pouvant générer des inondations : submersions marines, érosion côtière, débordements de cours d'eau, ruissellements et remontées de nappes. **Les événements tempétueux récents ont confirmé la vulnérabilité des populations, des activités économiques, des exploitations agricoles et des infrastructures présentes dans ces secteurs.**

Le Programme d'Études Préalables a pour objectifs :

- **d'améliorer la connaissance des aléas et des enjeux exposés ;**
- **de développer la culture du risque auprès des élus, habitants et acteurs du territoire ;**
- **d'améliorer la prévision, l'alerte et la gestion de crise ;**
- **d'évaluer la vulnérabilité des biens et activités ;**
- **de définir une stratégie territoriale partagée de prévention des inondations ;**
- **de préparer un futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).**

Le programme proposé s'articule autour des principaux axes du cahier des charges national PAPI : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité, gestion des écoulements et gestion des ouvrages de protection.

La gouvernance reposera sur un comité de pilotage réunissant les collectivités partenaires, les services de l'État, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et les principaux acteurs concernés. La CLCL est à la fois le maître d'ouvrage principal des actions et la structure porteuse du PEP. HLC et la CCPL participeront au financement et à la réalisation des actions concernant leurs territoires respectifs. HLC propose également d'être maitre

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL200-DE

d'ouvrage d'une étude de modélisation hydrologique du bassin versant de la Flèche dont le soutien politique doit être formalisé avant le dépôt de candidature.

Le coût prévisionnel du Programme d'Études Préalables est estimé à 1 274 200 € TTC.
Etant précisé que la demande d'étude complémentaire de HLC portant sur la modélisation hydrologique du bassin versant de la Flèche doit être officialisée avant d'être éventuellement intégrée au projet global. Cette étude est à ce jour estimée à 200 000 € TTC.

Ce montant ne retient pas les estimations de travaux individuels de réduction de la vulnérabilité. La phase PEP s'étend sur la période 2027-2030. Le financement prévisionnel repose principalement sur le Fonds Barnier, le Fonds Vert et les participations des trois intercommunalités partenaires.

	TOTAL PAR ETABLISSEMENT PAR ANNEE				TOTAL	
	2027	2028	2029	2030		
ETAT	150 550 €	131 350 €	183 150 €	205 650 €	670 700 €	52,64%
CLCL	89 573 €	86 073 €	135 297 €	149 897 €	460 840 €	36,17%
HLC	24 440 €	24 040 €	26 472 €	29 872 €	104 824 €	8,23%
CCPL	5 481 €	4 581 €	8 181 €	12 681 €	30 924 €	2,43%
RNR*	3 456 €	3 456 €	0 €	0 €	6 912 €	0,54%
		TOTAL PHASE PEP			1 274 200 €	

*Réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény

Ces dépenses se répartissent entre les 8 axes du cahier des charges national du PEP/PAPI :

,		
0- Gouvernance et animation du PEP - PAPI	203 600 €	16,0%
1- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	640 600 €	50,3%
2- La surveillance, la prévision des crues et des inondations	30 000 €	2,4%
3- L'alerte et la gestion de crise	0 €	0,0%
4- Intégration dans l'urbanisme	0 €	0,0%
5- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	150 000 €	11,8%
6- La gestion des écoulements	5 000 €	0,4%
7- Gestion des ouvrages de protection hydraulique	245 000 €	19,2%
TOTAL PHASE PEP	1 274 200 €	

Précision : des dépenses ne sont pas affichées dans le tableau ci-dessus concernant les axes 3 et 4 car :
- L'axe 3 alerte et gestion de crise n'est pas subventionnable dans le PEP PAPi. Il est néanmoins bien réalisé en interne par l'ingénierie de la CLCL.
-L'axe 4 intégration dans l'urbanisme a déjà été effectué par la CLCL qui a porté l'élaboration de la cartographie érosion du trait de côte 30-100 ans annexé au PLUIH. La stratégie locale de gestion du trait de côte avait déjà été intégrée dans le PLUIH.

Il est proposé au conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL200-DE

- **d'approuver la candidature de la Communauté Lesneven Côte des Légendes au Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **d'approuver le contenu du programme d'études tel que présenté dans le dossier de candidature et ses annexes**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel du Programme d'Études Préalables, annexé à la présente délibération**
- **de confirmer que la Communauté Lesneven Côte des Légendes assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des études et actions inscrites au Programme d'Études Préalables**
- **d'autoriser la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes à déposer le dossier de candidature auprès des services de l'État compétents**
- **d'autoriser la Présidente à solliciter l'ensemble des subventions et participations financières mobilisables pour la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables, notamment auprès de l'État, du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, du Fonds Vert, de l'Agence de l'Eau, de la Région Bretagne, du Département du Finistère, de HLC, de la CCPL et de tout autre partenaire financier susceptible d'accompagner la démarche**
- **d'autoriser la Présidente à signer tous documents, conventions, avenants, demandes de financement ou pièces administratives nécessaire à l'instruction, à la validation et à la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables**
- **de désigner, Monsieur René PAUGAM, Vice-Président de la Communauté Lesneven Côte des Légendes délégué à la GEMAPI comme élu référent du Programme d'Études Préalables au PAPI Côte des Légendes.**

Pieces à retrouver en annexe :
- dossier de candidature,
- synthèse financière,
- dossier de présentation synthétique.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL200-DE

Votants	41	
Pour	41	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

